

L'Institut de France¹



L'Institut de France, 23 quai de Conti

L'Institut de France est une institution académique française créée le 25 octobre 1795, siégeant au n° 23 quai de Conti dans le 6^e arrondissement de Paris.

L'Institut² regroupe les cinq académies :
L'Académie française³ (40 membres),
L'Académie des inscriptions et belles-lettres⁴ (55 membres),
L'Académie des sciences⁵ (262 membres),
L'Académie des beaux-arts⁶ (59 membres),
L'Académie des sciences morales et politiques⁷ (50 membres).

I L'Académie française⁸

L'Académie française, fondée en 1634 et officialisée le 29 janvier 1635, sous le règne de Louis XIII par le cardinal de Richelieu, est une institution française dont la fonction est de normaliser et de perfectionner la langue française. Elle se compose de quarante membres élus par leurs pairs. Intégrée à l'Institut de France lors de la création de celui-ci le 25 octobre 1795, elle est la première de ses cinq académies.

La mission qui lui est assignée dès l'origine, et qui sera précisée le 29 janvier 1635 par lettres patentes de Louis XIII, est de fixer la langue française, de lui donner des règles, de la rendre pure et compréhensible par tous, donc d'uniformiser cette dernière. Elle doit dans cet esprit commencer par composer un dictionnaire : la première édition du Dictionnaire de l'Académie française est publiée en 1694 et la neuvième est en cours d'élaboration.



II L'Académie des sciences⁹



L'Académie des sciences, nommée l'Académie royale des sciences lors de sa création en 1666, est l'une des cinq académies regroupées au sein de l'Institut de France et composée de 262 membres dont 28 femmes en mars 2016. Elle encourage et protège l'esprit de recherche, et contribue aux progrès des sciences et de leurs applications.

La Révolution mit à rude épreuve l'Académie des sciences. Malgré la tentative de rester à distance du débat politique, l'institution fut entraînée à communiquer fréquemment avec l'Assemblée nationale, puis avec la Convention nationale. Lorsqu'elle fut chargée de préparer les éléments de la réforme générale des poids et mesures, elle nomma aussitôt cinq commissions pour la réaliser : Cassini, Méchain et

¹ <http://www.institut-de-france.fr/>

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Institut_de_France

³ <http://academie-francaise.fr/>

⁴ <http://www.aibl.fr/presentation/>

⁵ www.academie-sciences.fr/fr/

⁶ <http://www.academiedesbeauxarts.fr/presentation/index.php>

⁷ <http://www.asmp.fr/presentation/>

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_fran%C3%A7aise

⁹ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_sciences_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_sciences_(France))

Legendre s'occupent des mesures astronomiques ; Meusnier et Monge furent chargés de mesurer les bases terrestres avec une rigoureuse précision ; Borda et Coulomb étudièrent la longueur du pendule battant la seconde ; Lavoisier et Haüy déterminèrent le poids de l'eau distillée ; Tillet, Brisson et Vandermonde, dressèrent l'inextricable réseau des mesures anciennes.



Sur beaucoup de questions secondaires, l'Académie chercha à éluder les embarras résultant pour elle des consultations qu'on lui demandait, émettant le désir de n'avoir plus à donner son avis sur les indemnités que les particuliers ou les villes réclament au gouvernement. Consultée sur des données relatives à la question brûlante des subsistances en ces temps de révolte, elle se retrancha derrière des résultats antérieurement acquis. Consultée sur des engins de guerre, elle argua de sa mission de paix.

Académie moderne

Par l'ordonnance royale du 21 mars 1816, l'Académie des sciences retrouve son autonomie au sein de l'Institut de France réformé. L'Académie des sciences est organisée en deux grandes divisions comportant chacune des sections, la division des « sciences mathématiques » (géométrie, mécanique, astronomie, géographie et navigation, physique générale) et la division des « sciences physiques » (chimie, minéralogie, botanique, économie rurale et art vétérinaire, anatomie et zoologie, médecine et chirurgie). S'y adjoignent deux secrétaires perpétuels, un pour chacune des divisions, qui ne sont rattachés à aucune section. Par ailleurs, une classe dite d'« académiciens libres » est créée, celle-ci comporte dix membres qui tout en bénéficiant d'un droit de présence ne touchent pas d'indemnité ; ils sont élus comme les autres académiciens.

III Académie des Inscriptions et belles-lettres¹⁰

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée par Colbert en 1663 sous un autre nom. C'est en 1816 que son appellation actuelle apparaît. Au début, elle devait établir les inscriptions et devises des monuments et médailles en l'honneur de Louis XIV. Par la suite, elle s'est tournée vers l'histoire et l'archéologie. Aujourd'hui intégrée à l'Institut de France, elle poursuit cette mission.

IV l'Académie des beaux-arts¹¹

L'Académie des beaux-arts est une institution artistique, membre de l'Institut de France, créée par l'ordonnance du 21 mars 1816. Elle est l'héritière des Académies royales de peinture et sculpture, créée en 1648, de musique, datant de 1669, et d'architecture, fondée en 1671.

V l'Académie des sciences morales et politiques¹²

L'Académie des sciences morales et politiques est l'une des cinq académies de l'Institut de France. Fondée en 1795, supprimée en 1803 et rétablie en 1832 sous l'influence du ministre et académicien François Guizot, l'Académie des sciences morales et politiques est la plus ancienne institution française couvrant le champ des sciences humaines et sociales. Dans l'esprit de Montesquieu, son rôle est de décrire scientifiquement la vie des hommes en société afin de proposer les meilleures formes pour son gouvernement.

¹⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_inscriptions_et_belles-lettres

¹¹ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_beaux-arts_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_beaux-arts_(France))

¹² https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_sciences_morales_et_politiques